République Française Département des Hautes-Alpes Commune de Réotier

Envoyé en préfecture le 07/10/2024 Reçu en préfecture le 07/10/2024

Publié le

ID: 005-210501169-20240930-2024_038-DE

DELIBERATION N° 2024-038 DE LA COMMUNE DE REOTIER Séance du 30 septembre 2024

L'an deux mille vingt quatre

Et le trente septembre

A 18 h 30 le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Marcel CANNAT Maire.

Date de la convocation: 19 septembre 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice: 11 Présents: 08 Votants: 09

Étaient présents: Marcel CANNAT, Michel MOURONT, Roland MARSEILLE, Michel COLLOMB, Marc

CASTELLACCI, Dominique COLLOMB, Joël GAUTHIER, Antoine GRAZIANO.

Excusé: Mariette PIOVESAN, Damien GANDELLI, Hervé CASTILLO.

Procuration: Mariette PIOVESAN donne procuration à Roland MARSEILLE

Secrétaire de séance : Michel MOURONT

Objet de la délibération : Décision modificative Budget de l'Eau DM n°3.

Les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du budget primitif, à des ajustements comptables.

Elles prévoient, autorisent, réajustent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant le budget.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits en section de fonctionnement, selon le tableau ci -dessous :

Sont listés ci- après les changements d'imputations en section de fonctionnement pour les chapitres et articles suivants :

		DEPENSES	
Chapitre Article	Libellé	Augmentation	Diminution
DM 3 011/622	Honoraires, rémunération d'intermédiaires		1 300 €
67/673	Titres annulés	1 300 €	

Considérant que les virements de régularisation de comptes n'affectent pas l'équilibre général du budget de l'eau et correspondent à des mouvements de conformité comptable (011/622 et 67/673), /

Après délibération, le Conseil Municipal: 09 Pour – 0 Contre - 0 Abstention

* Approuve la décision modificative n°3 du budget de l'Eau dans les termes énoncés ci-dessus. Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire, Marcel CANNAT